Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le

ID: 029-252901145-20241108-C2024025D-BF



délibération n° C2024-025c du comité syndical Séance du 08 novembre 2024

Décision modificative - gaz

Nombre de délégués en exercice : 71
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de votants : 50

Le cinq juillet deux mille vingt-quatre, à dix heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère, convoqué le 25 octobre 2024, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents:

Secteur d'ABERS/IROISE: Antoine COROLLEUR (Plourin) a reçu pouvoir de François BIZIEN, Joseph GALLIOU (Tréglonou) a reçu pouvoir de Gildas FOREST, Roger TALARMAIN (Plouguin) a recu pouvoir de Georges GOURVENEC, Alexandre TREGUER (Landéda) - Secteur du CAP-SIZUN: René SOUBEN (Mahalon) a reçu pouvoir de Rémy LE COZ - Secteur du CENTRE: Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Georges MORVAN, (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) - Secteur de CROZON-CHATEAULIN: Joël BLAIZE (Plomodiern), Xavier BOREL (Le Faou), Jean-Michel LEZENVEN (Argol) - Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN : Christophe BELE (Kernouës), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas) - Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON: Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) a reçu pouvoir de Jean-Pierre GILET, Hervé JEZEQUEL (St-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau) - Secteur de MORLAIX : Nathalie BERNARD (Saint-Martin-des-Champs) a reçu pouvoir de Alban LE ROUX, François GIROTTO (Plouégat-Moysan) reçu pouvoir de Gilles CREACH, François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) a reçu pouvoir de Yvon POULIQUEN - Secteur du PAYS BIGOUDEN: Michel BUREL (Plovan), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Secteur de QUIMPER: Laure CARAMARO (Fouesnant), Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), Bernard JASSERAND (Quimper), André LAUDEN (Plonéis), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Jean L'HARIDON (Landudal), René ROCUET (Saint-Evarzec) - Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU: Jacques RANNOU (Rosporden), Marie-José TOULLEC (Bannalec) - Collège des EPCI: Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Denis MAO (Rosporden), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) a reçu pouvoir de Yves ROBIN, Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes) a reçu pouvoir de Jean-Yves QUERE, Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau), Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay).

<u>Excusés</u>: François BIZIEN (Le Conquet), Gilles CREACH (Taulé), Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Gildas FOREST (Brélès), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Rémy LE COZ (Plouhinec), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel), Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Alban LE ROUX (Carantec), Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner), Yves ROBIN (Porspoder)

Assistaient en outre :

Services du SDEF: Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY, Jérémy GEFFROY et Marilyne HALL

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le

ID: 029-252901145-20241108-C2024025D-BF

<u>Décisions modificatives- Gaz</u> <u>Délibération N° C2024-025d</u>

Roger TALARMAIN, Vice-président en charge des finances présente au Comité le projet de décision modificative.

Le transfert de compétence par deux nouvelles collectivités, St-Martin-des-Champs et Lampaul-Guimiliau, entraine une recette supérieure pour la redevance mais corollairement une dépense nouvelle pour le reversement de celle-ci. Par ailleurs, le gain apporté par le contrat pivot est réintégré dans le reversement de la redevance aux collectivités. Il y a lieu d'inscrire des crédits complémentaires :

Section d'in	vestissement		
article	libellé	dépenses	recettes
65811	reversement redevance R1	8 000.00 €	
7488	autres participations		8 000.00 €
		8 000.00 €	8 000.00 €

Vu l'avis favorable du Bureau, Vu les instructions comptables,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

> approuve la décision modificative au budget annexe Gaz telle que présentée.

Le 26 novembre 2024 Antoine COROLLEUR, Président du SDEF

A Carller

Pierrot BELLEGUIC Secrétaire de séance

1311-1-